

SECTION QUATRE

TRAVAILLONS ENSEMBLE POUR CHANGER LES CHOSES

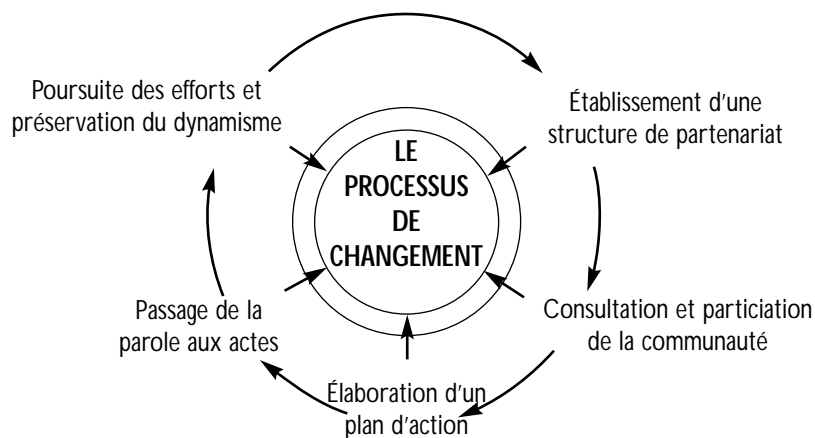
Recette de succès

Le processus décrit dans cette section est basé sur les expériences des petites collectivités rurales ou isolées qui travaillent à l'élaboration de stratégies communautaires centrées sur la sécurité des femmes. Un partenariat durable, des ressources adéquates et un programme établi mené par un responsable de projet constituent les clés du succès.

Les éléments essentiels du processus permettant d'édifier, de façon durable, des collectivités plus sûres pour les femmes sont les suivants :

- un solide leadership et un partenariat regroupant l'ensemble de la collectivité;
- une participation active de la collectivité reflétant la perspective des personnes les plus vulnérables à la violence;
- un processus global de consultation visant à déterminer les besoins des femmes et les problèmes auxquels elles doivent faire face;
- des évaluations de la sécurité des environnements communautaires;
- une stratégie intégrée prévoyant les ressources et les mécanismes nécessaires à l'application des solutions.

Le processus de changement



LE PROCESSUS DE CHANGEMENT

Établissement
d'une structure de
partenariat



Consultation et participation
de la communauté



Élaboration d'un plan
d'action



Passage de la parole
aux actes



Poursuite des efforts et
préservation du dynamisme

« Les partenariats durables ne se forment pas sans effort. On doit les comprendre, les élaborer avec rigueur et les entretenir avec soin. Une bonne dose d'aptitudes, de connaissances et d'expérience est nécessaire pour regrouper les gens de façon à former des partenariats utiles et productifs³³. »

Le processus de changement

ÉTAPE I : Établissement d'une structure de partenariat

- Partenariats communautaires
- Formation d'un comité
- Détermination de la composition du comité
- Façonnement d'une identité de groupe
- Regroupement des personnes intéressées
- Organisation, leadership et structure

Un partenariat étroit entre l'administration municipale et la collectivité est la clé de l'élaboration d'une stratégie de sécurité communautaire intégrée visant à résoudre les problèmes de sécurité auxquels les femmes doivent faire face. L'administration municipale occupe une position de choix pour fournir le leadership et la structure nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Partenariats communautaires

Les partenariats communautaires sont maintenant considérés comme essentiels pour répondre aux divers besoins de la collectivité en matière de sécurité et de prévention du crime.

- Les partenariats communautaires produisent des résultats qu'il ne serait pas possible d'obtenir sans coopération.
- Le partage de l'information, la collaboration et la mise en commun de l'expérience, des opinions et des ressources permettent l'élaboration de solutions créatives, l'amélioration des relations entre les divers groupes, une meilleure utilisation des ressources limitées et la mise en place d'une large assise pour le changement³⁴.
- La collaboration permet d'éviter le dédoublement des efforts, ainsi que la fragmentation et la perte de précieuses occasions³⁵.

Formation d'un comité

Toutes les collectivités sont différentes, et les petites collectivités rurales ou isolées en particulier devront définir leur propre structure et leurs propres relations de travail. L'administration municipale et les groupes de femmes devront collaborer afin de répertorier et d'évaluer les structures existantes, afin de décider quel type de relation de travail leur permettra d'obtenir les meilleurs résultats dans leur situation.

Deux facteurs essentiels doivent être pris en considération lors de la formation d'un comité responsable de la planification des initiatives en matière de sécurité des femmes. En premier lieu, il est important que la sécurité des femmes soit reconnue comme une composante clé de son mandat. En second lieu, la structure du comité doit refléter la diversité de la collectivité (voir Annexe A pour des exemples de comités travaillant sur la sécurité des femmes dans les petites collectivités rurales ou isolées).

Dans les situations où l'administration municipale reconnaît qu'il faut s'attaquer au problème de la violence envers les

femmes, l'une des étapes du processus de création de nouvelles structures et d'adaptation des structures existantes visant l'élaboration d'initiatives pour la sécurité des femmes consistera à consulter les groupes de femmes pour trouver des façons de collaborer.

Cependant, l'administration municipale ne sera pas toujours prête à collaborer et, dans beaucoup d'agglomérations, en particulier dans les petites collectivités rurales ou isolées, il faudra peut-être une mobilisation des citoyens pour que les autorités s'attardent à cette problématique.

Dans le rapport « Plan It Safe », Lawlink NSW offre des suggestions pour mettre à l'ordre du jour la question de la sécurité des femmes dans votre collectivité. En voici quelques-unes :

- Cerner la question à l'aide de recherches;
- Fixer un objectif précis;
- Repérer les personnes influentes dans votre conseil municipal et dans votre région;
- Trouver les personnes qui peuvent vous aider à mener votre campagne;
- Former des coalitions et des partenariats avec d'autres groupes intéressés;
- Songer à effectuer une évaluation de la sécurité;
- Organiser un forum d'information; préparer des communiqués;
- Présenter les problèmes de sécurité au conseil municipal par l'intermédiaire de forums et de pétitions; écrire des lettres personnelles, participer aux activités du conseil municipal.



« L'élaboration de partenariats dans une perspective de collaboration entraîne inévitablement des désaccords entre les partenaires. Afin de résoudre ces différends, chacun des partenaires doit s'interroger sur ses idées préconçues concernant la violence envers les femmes et sur ses préjugés à l'égard des autres partenaires. »

Fédération canadienne des municipalités - Building Safer Communities for Women: Municipal and Community Strategies to Reduce Violence Against Women



Que le partenariat ait été proposé par les citoyens ou par l'administration municipale, il faudra du leadership, de la volonté politique, du temps et des efforts constants pour obtenir la collaboration de la collectivité. En théorie, l'obtention de la collaboration de l'ensemble de la collectivité, dans toute sa diversité, est le meilleur moyen d'élaborer une stratégie qui respecte et

représente les intérêts de tous. En pratique, par contre, la collaboration n'est pas une tâche facile et demande beaucoup de temps et d'efforts; elle n'en demeure pas moins essentielle au succès. Les questions de structure, de choix des membres du comité, d'équité, de fonctionnement et de communication sont des facteurs importants de réussite.

Quelle que soit la forme qu'ils prennent, les partenariats exigent, pour être efficaces :

- une bonne représentation de la collectivité;
- un intérêt et un engagement sincères de la part de tous les partenaires et une conception commune des questions à traiter;
- une bonne organisation et des ressources adéquates;
- une structure solide et un leadership ferme;
- une évaluation périodique permettant de déceler et de régler les problèmes et les conflits à mesure qu'ils surviennent (et il y en aura).

Détermination de la composition du comité

Presque tout le monde est touché par la prévention de la violence et du crime à l'échelle locale, du système judiciaire aux organismes communautaires en passant par le milieu des affaires de la région.

Il est donc essentiel que le comité représente fidèlement la diversité de la collectivité. Il doit y avoir une représentation équitable de la collectivité en ce qui a trait au sexe, à la race ou l'origine ethnique, à l'âge, au revenu, à l'orientation sexuelle, aux aptitudes, etc., afin de s'assurer que tout le monde ait une voix lors des rencontres. Il est tout aussi important que le comité soit structuré et dirigé dans une atmosphère d'équité, pour assurer le respect et l'appréciation de tous les partenaires et pour éviter que des questions de pouvoir n'entravent la démarche du comité³⁷.

Bien que ce ne soit pas toujours possible, le fait d'avoir au sein du groupe une personne

représentant un organisme, et qui peut prendre des engagements au nom de cet organisme, peut constituer un atout important. Les groupes de bénévoles sont souvent sous-estimés en matière de compétences et d'engagement, mais ne devraient pas être ignorés³⁸. Il faudra accorder une attention particulière aux bénévoles en ce qui concerne leur participation aux rencontres. Comme ils ne reçoivent aucun salaire pour leur participation, il est important de prévoir une façon de les dédommager pour leur temps et pour les dépenses telles que les déplacements et la garde des enfants³⁹.





Membres du comité

Voici une liste de quelques personnes et organismes pouvant faire partie d'un comité constitué pour examiner la question de la sécurité des femmes :

- Administration municipale (représentants élus et autre personnel, y compris des planificateurs, des agents de loisirs, des représentants du service des travaux publics, du service des transports, etc.)
- Organismes de services aux femmes (personnel ou bénévoles des centres pour femmes, des maisons de transition, des centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle, etc.)
- Groupes autochtones
- Citoyens/résidents
- Organismes sans but lucratif et autres organisations au service des personnes handicapées et des personnes à faible revenu
- Ministères provinciaux
- Organismes de santé mentale
- Organisations interculturelles
- Comités de coordination (comités pour la protection des enfants et des jeunes; le comité Violence Against Women in Relationships (VAWIR))
- Infirmières de la santé publique
- Intervenants chargés d'assister les victimes
- Intervenants des services de soutien à la famille
- Arrondissements scolaires
- Représentants des groupes de jeunes
- Groupes de gais et lesbiennes
- Police
- Banques d'alimentation
- Associations de chefs d'entreprise
- Groupes confessionnels
- Médias

Façonnement d'une identité de groupe

Les comités doivent être guidés par un énoncé des objectifs, un mandat officiel ou un cadre de référence. Ceux-ci doivent être basés sur des valeurs partagées et une compréhension commune de la problématique.

- Pourquoi sommes-nous ici?
- Quelle peut être ma contribution à cette démarche?
- Quels sont les avantages que peut en retirer mon organisation?

Tous les organismes et les organisations participants doivent avoir une compréhension commune des buts et des principes du comité, et se sentir concernés par la problématique. Ils doivent être conscients de ce que leur contribution peut apporter⁴⁰ et désirer travailler individuellement et collectivement dans l'intérêt de tous. Les membres du comité doivent faire plus que participer aux rencontres; ils doivent tenter d'intégrer la perspective du partenariat dans la démarche de leur propre organisation⁴¹.

Regroupement des personnes intéressées

La tâche de réunir pour la première fois les personnes intéressées dans le but de former le comité devra probablement être prise en charge par une personne ou un organisme responsable. Il est très important que cette personne ou cet organisme ait un certain degré d'autorité et soit un leader respecté.

À l'occasion de la première rencontre, il serait pertinent de déterminer les objectifs du comité et de commencer à élaborer la structure et la démarche. Voici quelques suggestions pour jeter les bases du processus de collaboration lors de la première rencontre :

- Fournir un aperçu des objectifs de la rencontre;
- Expliquer le problème et souligner l'importance d'adopter une démarche multidisciplinaire;
- Présenter la démarche proposée par étapes, afin de montrer aux participants et partenaires qu'il s'agit d'une démarche structurée;
- Faire un tour de table pour permettre aux participants de se présenter et de parler de ce qui les amène à prendre part au partenariat;
- Entamer la discussion; inviter les participants à poser des questions.



« De nombreuses données montrent que les programmes de prévention du crime demeurent inefficaces lorsqu'ils sont confiés à de petits groupes communautaires au financement insuffisant ou à des organisations telles que la police, qui ne se consacrent pas uniquement à la prévention du crime. »

Municipal Primer on Crime Prevention, 1999
Fédération canadienne des municipalités

Organisation, leadership et structure

Ces tâches ne peuvent pas être accomplies seulement par des bénévoles. Il est établi que les projets qui ont les meilleures chances de succès sont ceux qui sont menés par un responsable engagé à cette fin, qu'il s'agisse d'un employé de l'administration municipale affecté au projet ou d'un membre du comité rémunéré à même les fonds du projet.

La coordination est essentielle à la cohérence, à l'organisation, à la communication et à la réalisation des objectifs. Un leadership ferme est également essentiel pour assurer le suivi de la démarche et le maintien de l'ordre. Voici quelques questions clés concernant le choix d'un leader :

- Qui est bien connu et respecté par les membres de la collectivité?
- Qui possède la confiance de l'administration municipale?
- Qui est apte à prendre position, à débattre des questions et à communiquer clairement et efficacement avec l'ensemble des groupes d'intérêts?
- Qui peut agir comme leader de groupe?

Voici quelques-unes des questions concernant la structure auxquelles vous pouvez vous attendre :

- Quel secteur le comité devrait-il englober? Devrait-il être régional ou local?
- Devrait-il prendre la forme d'un comité distinct de l'administration municipale, d'un mandat confié à un comité existant comme celui de la sécurité publique, ou d'un comité communautaire?
- Quel type de structure de responsabilisation devrait-il adopter?

Les ressources suivantes seront particulièrement utiles à cette étape; des ressources supplémentaires sont fournies dans la bibliographie.

LAWLINK NSW. *Plan It Safe, A Guide for Making Public Spaces Safer for Women*, novembre 2001. Sur Internet : URL : <http://www.lawlink.nsw.gov.au/swp/swp.nsf/pages/>

FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS. *Primer on Municipal Crime Prevention*, 1999.

CANADA. MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX. *Le Guide du Partenariat*, préparé par F. Frank et A. Smith, Ottawa, 2000.

ÉTAPE II Définition et élaboration de l'initiative

- Identification des étapes menant à la réalisation des objectifs du partenariat;
- Identification des ressources nécessaires et des moyens de les obtenir;
- Définition du rôle et des responsabilités de chaque membre.

La deuxième étape consiste à élaborer un plan et à définir la marche à suivre pour cerner les problèmes de la collectivité et les solutions qui s'y rattachent. Des objectifs concrets doivent être fixés non seulement afin de vous aider à définir vos besoins en tant que collectivité, mais aussi afin de guider votre démarche.

Identification des étapes menant à la réalisation des objectifs du partenariat

Les objectifs, le but et l'orientation doivent être très clairs dès le départ. Vos objectifs seront déterminés en fonction des paramètres établis par le groupe et, possiblement, en fonction des problèmes qui ont amené les membres du groupe à se rassembler au départ. Par exemple, vous pouvez décider que le mandat du groupe est très étendu, qu'il englobe l'ensemble de la problématique de la sécurité des femmes dans la collectivité, ou vous pouvez décider de commencer par un petit objectif

concret, tel que l'amélioration des services de transport en commun.

Il est également très important d'avoir une démarche structurée établissant clairement de quelle façon les membres du groupe vont collaborer pour élaborer et mettre en application leur initiative. Le plan doit servir à définir la démarche du groupe par étapes, à établir un calendrier des objectifs et à prévoir un suivi des progrès. La figure 3 fournit un exemple de démarche.

Identification des besoins et des ressources

Bien entendu, certaines ressources seront essentielles à la formation et au maintien du groupe de travail, ainsi qu'à la mise en application du plan d'action. À cette étape, il importe de déterminer quelles ressources sont nécessaires et quelles ressources sont déjà à votre disposition, qu'il s'agisse des fonds nécessaires au financement de la coordination, de l'aide administrative, des fournitures de bureau, d'un lieu de rencontre, des services de photocopie, etc.

La disponibilité des ressources détermine en large partie la quantité de travail qui peut être accomplie. L'exercice proposé permettra au groupe de déterminer s'il doit faire une demande de financement et quelle somme est nécessaire pour accomplir le travail. Il s'agit d'un exercice important, non seulement pour définir les paramètres de travail, mais aussi pour fixer des attentes réalistes.



FIGURE 3 : Planification de l'initiative pour la sécurité de la collectivité

FORMATION DU COMITÉ	DEUX MOIS
Former un comité regroupant des résidents, des groupes de femmes et d'autres organismes communautaires, des représentants des pouvoirs publics, des planificateurs et des représentants élus. Le rôle de ce comité consistera à veiller à l'élaboration, à la mise en application et à l'évaluation de la stratégie, au cours des deux à cinq prochaines années. Définir les rôles et les responsabilités, les besoins en matière de coordination et de ressources.	
INFORMATIONS REQUISES	QUATRE MOIS
Effectuer des recherches préliminaires pour obtenir les informations suivantes : données démographiques et socio-économiques relatives à la collectivité, renseignements concernant les mécanismes de planification et de réglementation, initiatives antérieures, initiatives en cours.	
CONSULTATION DE LA COLLECTIVITÉ	SIX MOIS
Élaborer un plan et des outils de consultation. Réaliser la consultation et mobiliser la collectivité à l'aide de différents moyens, y compris des campagnes de sensibilisation, des rencontres, des sondages et des groupes de consultation. Effectuer des évaluations de la sécurité. Recueillir et analyser les données.	
ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'ACTION	NEUF MOIS
Communiquer les résultats des recherches et de la consultation, ainsi que les recommandations relatives à l'établissement d'un plan d'action à tous les organismes concernés. Demander la rétroaction et les suggestions de ces organismes. Fixer et adopter des objectifs à court terme, à moyen terme et à long terme et établir des critères pour l'élaboration et la mise en application du programme. Identifier les ressources disponibles, ainsi que les ressources nécessaires à la mise en oeuvre du programme. Élaborer un plan de mise en application.	
MISE EN APPLICATION	UN AN
Se procurer les ressources nécessaires à la réalisation de certaines interventions et de certains projets. Mettre en application certaines composantes du plan d'action à court terme, à moyen terme et à long terme. Effectuer les prévisions en fonction de périodes d'un an.	
SUIVI ET ÉVALUATION	
Effectuer le suivi et l'évaluation des progrès en fonction des objectifs et des critères fixés. Rédiger des rapports d'étape provisoires et des rapports synthèses à des intervalles préétablis. Apporter les changements qui s'imposent.	

Définition des rôles et des responsabilités

De quelle façon les membres du groupe vont-ils collaborer? Qui sera le leader, le porte-parole, le président du comité? Qui sera responsable de la coordination et des activités et quelles seront les fonctions de cette personne?

Il peut sembler s'agir de détails, mais il est essentiel de les élucider pour éviter les problèmes à long terme. Il peut être utile de discuter des expériences antérieures de la collectivité en ce qui a trait aux initiatives locales, afin de bien saisir le contexte, et de comprendre ce qui a été profitable et ce qui ne l'a pas été.

Il sera souhaitable de comprendre les rapports de pouvoir existants au sein du comité, c'est-à-dire de vérifier quels groupes ont déjà collaboré ou non par le passé et quelles ont été leurs relations. Tentez de prévoir les luttes de pouvoir potentielles de façon à pouvoir les prévenir. Assurez-vous que les participants possèdent les compétences, l'expérience et la volonté nécessaires pour travailler ensemble.





ÉTAPE III Consultation et participation de la collectivité

- Identification des problèmes de sécurité personnelle des femmes
- Évaluation de divers aspects de la vie communautaire
- Définition de solutions et d'interventions

Identification des problèmes de sécurité personnelle des femmes

L'étude et la consultation de la collectivité constituent des éléments de base du travail communautaire. Cependant, il est important de se rappeler que la compréhension des problèmes éprouvés par les femmes et d'autres groupes vulnérables exige des informations qu'il n'est souvent pas possible d'obtenir à l'aide des méthodes et des outils de recherche classiques.

Nous avons discuté précédemment de la nécessité d'aller bien au-delà des statistiques sur les crimes rapportés pour obtenir une vue d'ensemble fidèle des crimes et de la peur auxquels doivent faire face les femmes et d'autres groupes vulnérables. Par exemple, environ 25 % des cas de violence conjugale et 10 % des agressions sexuelles seulement sont rapportés à la police⁴². Les données devraient également tenir compte des conséquences des expériences

de peur et de violence vécues par les femmes, telles que le retrait de la vie communautaire et l'impossibilité de profiter de certaines occasions.

Afin d'obtenir une meilleure vue d'ensemble du crime, de la violence et de la peur qui sévissent dans la collectivité, il est nécessaire de recueillir des données de type standard, de même que des informations particulières aux femmes. Des informations fiables

concernant les femmes peuvent être obtenues par l'intermédiaire des statistiques sur les services, qui donnent des renseignements sur les séjours en maison de transition, les appels reçus par l'intermédiaire des lignes d'écoute téléphonique, les centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle, ainsi que par l'intermédiaire des statistiques provenant des organismes de santé mentale, des banques d'alimentation, des organismes de protection de la jeunesse et des

- Population
- Structure par âge
- Facteurs économiques
- Structure familiale
- Niveaux de revenu
- Coûts de logement
- Dépendance à l'égard du revenu
- Chômage

programmes communautaires au service des enfants et de la jeunesse à risque.

Il existe également une foule de renseignements se rapportant aux indicateurs de santé et de qualité de vie qui peuvent appuyer les recherches sur la collectivité.

Voici une liste fournissant quelques exemples de types de données pouvant être recueillies.

- Nombre de bénéficiaires d'aide au revenu
- Niveaux d'instruction
- Indicateurs de santé
- Grossesses chez les adolescentes
- Taux de natalité et de mortalité
- Santé mentale
- Offre de logements

Il est très important de recueillir les données de façon à pouvoir étudier certaines variables critiques, telles que le sexe, l'âge, l'origine ethnique et, si possible, les facteurs géographiques.

Voici quelques ressources susceptibles de vous être utiles à cette étape. Les exemples fournis proviennent de la Colombie-Britannique, mais des ressources semblables sont offertes dans les autres provinces.

Le site Web de BC Stats fournit des indicateurs socio-économiques communautaires.

<http://www.bcstats.gov.bc.ca>

Le site Web des services de santé de la Colombie-Britannique (BC Health Services) fournit des indicateurs de santé par région, ainsi que des rapports annuels concernant l'ensemble de la province.

<http://www.gov.bc.ca/healthservices>

Le site Web des services de police contient des informations concernant les statistiques sur les crimes rapportés.

http://www.pssg.gov.bc.ca/police_services/publications

Fédération canadienne des municipalités, *Qualité de la vie dans les municipalités canadiennes*, Ottawa, FCM, 1999.

Lors d'une évaluation de la sécurité des femmes effectuée dans la région Boundary, une grande région rurale de la partie intérieure sud de la Colombie-Britannique, « le manque d'infrastructure et de capacité de réponse », ainsi que « des problèmes relatifs aux services fournis » ont été mentionnés comme les deux principales catégories de problèmes.

Les processus existants posent souvent des obstacles à la participation d'un grand nombre de personnes.

L'horaire et la structure des réunions publiques, le langage formel et le jargon, les problèmes de garde des enfants et de transport de même que les questions d'accessibilité (p. ex. : physique ou liée à la culture ou à la langue) peuvent rendre la participation difficile ou en faire une perspective intimidante pour un grand nombre de personnes.



Consultation de la collectivité

Les statistiques ne fournissent qu'un aperçu de la situation. Il est essentiel de demander aux femmes de la collectivité à quels problèmes elles se heurtent et ce qu'elles croient constituer des pistes de solutions. Il existe bien des façons de mener une consultation auprès de la collectivité. Le plus difficile peut être de parvenir à accéder aux groupes que les méthodes de consultation classiques sur les questions de planification communautaire permettent rarement de rejoindre.

L'activité 4 suggère une démarche pouvant être utile au comité lorsqu'il s'agit de déterminer quel est le meilleur moyen de mener une consultation efficace.

ACTIVITÉ 4 : IDENTIFICATION DES OBSTACLES À LA PARTICIPATION

Diviser le comité en petits groupes et demander à une personne de chacun des groupes d'inscrire les résultats sur un tableau-papier. Demander aux participants d'énumérer quelques-uns des obstacles qui pourraient empêcher les femmes de participer à une consultation sur la sécurité (qu'il s'agisse de remplir un sondage, d'assister à une rencontre publique, de prendre part à un groupe de consultation, etc.). Accorder 15 minutes aux groupes pour s'acquitter de cette tâche. Demander aux groupes de partager leurs résultats, puis afficher ces derniers. Discuter des obstacles potentiels avec l'ensemble du groupe et demander aux participants de proposer des solutions.

Exemples d'obstacles à la participation

Voici une liste d'obstacles pouvant empêcher les femmes et d'autres groupes marginalisés de participer ou d'accéder aux processus de consultation et de prise de décision, tels que cités par les participants de l'atelier communautaire. Avez-vous relevé quelques-uns de ces obstacles? Peut-être en avez-vous répertorié d'autres.

- Absence de services de garde ou incapacité de payer pour ces services;
- Manque de temps, autres engagements ailleurs;
- Absence de moyens de transport, incapacité de payer pour des services de transports ou inaccessibilité de ceux-ci;
- Lieu et moment des rencontres, questions d'accessibilité et de sécurité;
- Questions de langue et d'alphabétisme, liées par exemple au fait que l'anglais constitue la langue seconde ou au niveau de langue utilisé dans les rencontres et les communications écrites;
- Méfiance ou peur à l'égard du processus : crainte, par exemple, que les points de vue exprimés ne soient pas pris au sérieux;
- Sentiment d'insécurité quant à l'expression d'opinions en public : fait, par exemple, de se sentir intimidé par ceux qui pourraient être en désaccord avec nous ou par l'idée de devoir prendre la parole devant une foule;
- Frustration en raison des résultats décevants des initiatives antérieures;
- Faible estime de soi;
- Peur de s'exposer, d'être vues, chez les femmes à risque;
- Problèmes d'isolement, de contrôle, chez les femmes victimes de mauvais traitements;
- Discrimination fondée sur l'âge, chez les femmes âgées et les jeunes femmes;
- Discrimination fondée sur l'orientation sexuelle;
- Situation financière.



Qui consulter?

Bien entendu, il est essentiel de s'adresser directement à tous les groupes de femmes et aux autres groupes marginalisés de la collectivité. Il est également très utile de discuter avec le personnel et les bénévoles des différents services communautaires, tels que :

- Le personnel des services pour femmes (maisons de transition, centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle, centres d'information pour femmes, lignes d'écoute téléphonique);
- Les infirmières de la santé publique et les autres membres des services de santé communautaires;
- Le personnel enseignant (particulièrement les personnes qui enseignent à la jeunesse à risque);
- Les personnes qui travaillent auprès de la jeunesse;
- Les centres d'information sur la vie autonome;
- Les centres interculturels;
- Les groupes de gais et lesbiennes;
- Les groupes autochtones;
- Les intervenants chargés d'assister les victimes;
- Les intervenants des services de soutien à la famille;
- Les banques d'alimentation.

Les prestataires de services communautaires peuvent fournir non seulement leurs observations personnelles concernant la problématique qu'ils traitent, mais aussi des informations critiques concernant les besoins en matière de services. Ils peuvent notamment vous dire si les besoins de la collectivité sont comblés ou non par les ressources actuelles. Ils peuvent également être mobilisés pour organiser des groupes de consultation avec des femmes difficiles à rejoindre, telles que les femmes sans-abri.

La démarche qui consiste à obtenir la collaboration des prestataires de service permet également d'accroître l'engagement à l'égard de l'initiative.



Comment effectuer la consultation?

Différentes méthodes peuvent être employées lors du processus de consultation.

LES SONDAGES

Les sondages permettent de recueillir des données concernant les problèmes de sécurité et les solutions qui s'y rattachent. Il vous faudra porter une attention particulière aux questions de confidentialité et d'accessibilité, ainsi qu'aux obstacles potentiels. Vous allez devoir tenir compte des obstacles à la participation et prévoir des façons de les contourner. Passez en revue les résultats de l'Activité 4. Voici quelques-unes des questions auxquelles vous pourriez avoir à répondre à cette étape :

- De quelle façon les bulletins de sondage seront-ils distribués et recueillis?
- Le sondage que vous avez élaboré se prête-t-il bien à la distribution générale à domicile ou à une distribution plus spécialisée?
- Vous attendez-vous à ce que certaines femmes n'aient pas accès au sondage, ne puissent pas le remplir ou ne puissent pas le retourner?
- Qu'en est-il des femmes sans-abri et des femmes en maison de transition?
- Offrirez-vous une ligne téléphonique pour les femmes qui n'ont pas accès à la documentation écrite ou qui préfèrent appeler pour participer à une entrevue?
- La documentation sera-t-elle offerte en différentes langues?
- De quelle façon prévoyez-vous contourner les obstacles à la participation?

L'évaluation de la sécurité constitue une façon simple de susciter la participation des membres de la collectivité, et plus particulièrement des personnes qui ne prennent pas habituellement part aux processus de prise de décision de leur région.

Elle permet également à l'administration municipale de comprendre de quelle façon les environnements communautaires déterminent à quel endroit les gens choisissent d'habiter, de travailler et de faire leurs courses. Enfin, elle permet de savoir quelles sont les mesures à prendre.

Le Women's Safety Audit Tool (outil d'évaluation de la sécurité des femmes), d'abord élaboré par le METRAC (Metro Action Committee on Public Violence Against Women and Children) dans les années 1980 est un outil simple mais efficace permettant d'étudier un environnement communautaire en profondeur selon la perspective des femmes et des autres groupes vulnérables.

Il propose une démarche permettant d'explorer les problèmes de sécurité des femmes, de déceler les obstacles présents dans les environnements communautaires et de trouver des solutions pour y remédier.

Vous trouverez ci-dessous quelques exemples de questions utilisées dans les sondages sur la sécurité communautaire. Certaines d'entre elles abordent le même sujet, mais de manière différente. Les questions retenues dépendront de l'envergure de votre initiative. De façon générale, les questions du sondage devraient aborder les points essentiels suivants : votre sécurité vous préoccupe-t-elle, à quel moment et à quel endroit, de quelle façon cela affecte-t-il votre vie, et que pouvons-nous faire pour y remédier?

Exemples de questions de sondage

- Vous arrive-t-il d'avoir des craintes pour votre sécurité à la maison, au travail, dans les lieux publics? [souvent, parfois, jamais]
- Avez-vous déjà été victime de l'une des agressions suivantes dans votre milieu ou craignez-vous de l'être? En l'occurrence, violence dans les fréquentations, agression physique ou sexuelle par un étranger, violence conjugale, harcèlement (avec ou sans menaces), violence verbale, vol, autres [a déjà été victime, craint de l'être]
- Veuillez énumérer les lieux où vous craignez pour votre sécurité dans votre milieu de vie [la nuit, le jour].
- Pour quelles raisons ne vous sentez-vous pas en sécurité dans ces lieux?
- Vous arrive-t-il de limiter vos activités en raison des craintes relatives à votre sécurité personnelle? [oui, non] Si oui, de quelle façon?
- Existe-t-il des lieux ou des situations dans votre milieu dans lesquels vous ne vous sentez pas le bienvenu?
- Y a-t-il des raisons qui vous font hésiter, ou même renoncer à demander de l'aide?
- Qu'est-ce qui vous permettrait de vous sentir plus en sécurité dans votre milieu, à la maison, au travail, dans les lieux publics?
- Quels sont les trois principaux problèmes de sécurité dans votre milieu?
- Selon vous, quelles sont les causes principales des trois problèmes mentionnés ci-dessus?
- Avez-vous déjà collaboré avec des membres de l'administration municipale ou avec des représentants élus dans le but de résoudre ces problèmes? Décrivez en quoi leur contribution a été utile ou non.
- Selon vous, de quelle façon la région/la ville/le village de _____ peut-il/peut-elle contribuer à enrayer les causes de la violence dans votre milieu?



Les ressources suivantes fournissent une description du processus d'élaboration et d'administration de sondage (consulter la bibliographie pour obtenir des ressources supplémentaires).

CAPILANO COLLEGE. *Campus Safety Audit*, chez l'auteur, 1995.

CAPYK, S. de la Northern Society for Domestic Peace. *Final Report of the Bulkley Valley Transportation Project*, Bulkley Valley, chez l'auteur, 1998. Rapport préparé pour le Ministry of Women's Equality.

DAME, T., GRANT, S. et COWICHAN RAPE ASSAULT SOCIETY. *Women's Safety Audit Pilot Project Report*, 1996. Rapport préparé pour le Cowichan Valley Regional District.

NATIONAL CRIME PREVENTION COUNCIL. *Creating a Blueprint for Community Safety*, Washington, D.C., chez l'auteur, 1998. ISBN 0-934513-67-8.

NEW RURAL PARTNERSHIPS PROJECT. *Creating Consensus for Safer Rural Communities: How to develop an Action Plan to create safer rural communities for women, children and other vulnerable people*, 2000.



GROUPES DE CONSULTATION

Vous devrez également organiser des groupes de consultation, afin d'enrichir les données recueillies à l'aide du sondage et de parler aux femmes que vous n'avez pas réussi à rejoindre au moyen du sondage écrit.

Les groupes de consultation peuvent être organisés pour le projet en particulier, comme ce fut le cas du New Rural Partnership Project dans la région Boundary, où 21 groupes de discussion ont été organisés avec différents groupes de femmes.

Vous pouvez également vous adresser aux groupes existants, tels que les associations d'entraide, les groupes de soutien, les groupes de parents, etc. Le fait de rencontrer les femmes à l'occasion de leurs réunions habituelles peut être bénéfique non seulement en ce qui a trait au sentiment d'aise, mais aussi en ce qui a trait à

l'accessibilité; c'est-à-dire que les femmes n'auront pas besoin de faire des démarches supplémentaires pour se déplacer ou faire garder les enfants.

Les discussions de groupe permettent aux femmes de partager leurs expériences et de se rendre compte qu'elles ne sont pas les seules à vivre ces situations qu'elles croyaient peut-être uniques ou inhérentes à la condition féminine. Les groupes de consultation devraient avoir des visées simples : présenter le projet, inviter les groupes à partager leurs préoccupations et poser des questions ouvertes telles que :

- Y a-t-il des lieux dans votre milieu où vous craignez pour votre sécurité?
- Pour quelles raisons ne vous sentez-vous pas en sécurité dans ces endroits?
- Qu'est-ce qui vous permettrait de vous sentir plus en sécurité dans votre milieu?
- Quelles sont les mesures qui doivent être prises afin d'apporter les changements qui s'imposent?

Vous trouverez ci-dessous une brève présentation du cas de Duncan en C.-B. (Call to Action Project). Ce projet abordait particulièrement la situation des femmes et des autres groupes marginalisés, dans une région aux prises avec de nombreux obstacles à la participation attribuables notamment à la pauvreté, aux limites physiques et intellectuelles,

de même qu'aux différences culturelles. Le processus de consultation a donc été élaboré de façon à être le plus varié et le plus exhaustif possible. Dans le cadre de ce projet, on a mis de l'avant un processus de recherche-action mettant l'accent autant sur l'encouragement à participer que sur la cueillette de données. Ce processus comprenait les éléments suivants :

- La prise en considération des besoins en matière de langue et d’alphabétisme;
- La distribution en mains propres des sondages écrits et des directives de retour à chaque domicile du quartier désigné;
- La distribution d’affiches annonçant le projet dans le quartier;
- Des visites aux entreprises permettant de discuter du projet et d’obtenir de la rétroaction;
- La communication de noms par des prestataires de services et des membres de la collectivité;
- La tenue d’un événement dans le parc ayant pour but de réunir les gens du quartier et de recueillir des sondages (l’offre de nourriture et de divertissement par les organismes de service communautaires a permis de faire de l’événement un succès retentissant);
- La prise en compte des différences culturelles et des questions d’accessibilité, qui ont permis de former dix groupes de consultation auxquels ont participé plus de 200 personnes;
- Trois visites d’évaluation de la sécurité qui ont réuni les résidents, les prestataires de service et les décideurs de la région afin de leur permettre de partager leurs perspectives.

Finalement, plus de 1200 personnes ont participé à ce processus de recherche-action concentré sur un secteur de moins d’un kilomètre carré.

Analyse des données

Cette étape devrait comprendre une analyse des variables cruciales telles que le sexe, la race, le revenu et les aptitudes. L’analyse permet de comprendre les problèmes éprouvés par des groupes particuliers dont les enfants, les jeunes, les femmes, les groupes autochtones, les personnes âgées et les personnes handicapées. Les résultats devraient mettre en évidence des préoccupations communes à l’égard de la sécurité personnelle, mais aussi des préoccupations particulières devant être abordées à l’aide de différentes stratégies.

De plus, il est important d’analyser la répartition géographique de la population et des problèmes. Vous aurez besoin de savoir quels groupes et quels

quartiers sont aux prises avec des difficultés particulières. En d’autres termes, vous devrez vous efforcer de déceler des tendances.

Par exemple, au premier abord, les données communautaires qui n’ont pas été analysées en détail peuvent sembler indiquer que seulement 5 % de tous les citoyens croient qu’une situation en particulier, disons le manque de transport, constitue un problème. Cela peut vous sembler négligeable. Cependant, si une étude plus approfondie des données révèle que ces 5 % représentent 90 % des personnes vivant dans une région rurale particulière, cela montre qu’il s’agit d’un problème important auquel il faut remédier.



Évaluation des régions et de certains aspects de la collectivité

La consultation de la collectivité aura permis d'identifier les préoccupations des femmes à l'égard des environnements communautaires et les répercussions de celles-ci sur leur vie. Elle aura également permis d'identifier quels sont les endroits où les femmes ne se sentent pas en sécurité et où elles rencontrent des obstacles à l'accessibilité. À cette étape, il importe d'examiner Le Women's Safety Audit Tool (outil d'évaluation de la sécurité des femmes), d'abord élaboré par le METRAC (Metro Action Committee on Public Violence Against Women and Children) dans les années 1980 est un outil simple mais efficace permettant d'étudier un environnement communautaire en profondeur selon la perspective des femmes et des autres groupes vulnérables. Il propose une démarche permettant d'explorer les problèmes de sécurité des femmes, de déceler les obstacles présents dans les environnements communautaires et de trouver des solutions pour y remédier.

Cet outil a été utilisé de différentes façons dans diverses agglomérations du Canada et du monde entier. La démarche proposée peut être adaptée à tout environnement physique; elle peut également être utilisée pour étudier des politiques et des processus. Il existe autant de façons d'effectuer une évaluation que d'endroits à évaluer.

L'évaluation de la sécurité constitue une façon simple de susciter la participation des membres de la collectivité, et plus particulièrement des personnes qui ne prennent pas habituellement part aux processus de prise de décision de leur région. Elle permet également à l'administration municipale de comprendre de quelle façon les environnements communautaires déterminent à quel endroit les gens choisissent d'habiter, de travailler et de faire leurs courses. Enfin, elle permet de savoir quelles sont les mesures à prendre.

La démarche comprend des discussions et des visites d'évaluation de la sécurité permettant de réunir les gens dans le but de discuter des problèmes particulièrement pressants relevés lors de la consultation. Certaines femmes pourront prendre part à ces visites après avoir rempli un sondage ou après avoir participé à un groupe de consultation.

La visite d'évaluation de la sécurité permet à chaque personne et aux groupes d'expliquer quels aspects du lieu sont à l'origine de leurs préoccupations et quelles sont les répercussions de ces préoccupations sur leur utilisation de ce lieu et sur la participation des femmes à la vie communautaire. En cette occasion, les femmes sont encouragées à exprimer leur opinion à l'égard de leur quartier, et à parler des aspects qui leur conviennent et de ceux qui ne leur conviennent pas.

La démarche est la suivante :

- Discussion en groupe concernant les objectifs des participants;
- Détermination collective des paramètres de l'évaluation;
- Visite d'évaluation de la sécurité permettant d'étudier les facteurs physiques, sociaux et institutionnels qui ont une incidence sur la sécurité des femmes et leur sentiment de sécurité;
- Exploration des solutions pendant et avant l'évaluation;
- Pendant chaque évaluation, prise en note des observations et des recommandations par le personnel affecté au projet (sur papier, mais la prise de photo et l'enregistrement vidéo peuvent également être envisagés);
- Présentation des résultats, par l'intermédiaire de rapports ou d'activités;
- Collaboration avec les personnes responsables de la mise en application des mesures proposées.

La démarche peut s'effectuer en différentes étapes et s'échelonner sur quelques jours, quelques semaines ou quelques mois (ou années, dans le cas de la mise en application).

Pour la visite d'évaluation de la sécurité, le groupe peut soit utiliser la liste d'évaluation

présentée à l'Annexe B, soit élaborer sa propre liste. Il est très important de prendre des notes exhaustives, afin de faciliter l'étape de la mise en application. Quelle que soit la méthode que vous adoptiez, assurez-vous qu'elle vous permet de répondre aux questions de base de l'évaluation de la sécurité.

- Comment se sent-on à cet endroit (le jour, le soir, à différentes saisons)?
- Cet endroit est-il accessible?
- Y a-t-il des problèmes de sécurité associés à cet endroit?
- L'aménagement du lieu est-il adéquat? Peut-on s'y retrouver sans problème?
- Où peut-on demander de l'aide en cas d'urgence (personne, téléphone le plus près, etc.)?
- Y a-t-il des aspects de ce lieu qui le rendent propice à la violence ou au harcèlement (manque d'éclairage, ombres, cachette, endroit où il est possible de piéger quelqu'un, éléments qui rendent les déplacements prévisibles)?
- Quelles sont les modifications qui pourraient être apportées à cet endroit afin de le rendre plus sûr et de faire en sorte qu'on s'y sente en sécurité?

La visite d'évaluation de la sécurité permet à chaque personne et aux groupes d'expliquer quels aspects du lieu sont à l'origine de leurs préoccupations et quelles sont les répercussions de ces préoccupations sur leur utilisation de ce lieu et sur la participation des femmes à la vie communautaire.

En cette occasion, les femmes sont encouragées à exprimer leur opinion à l'égard de leur quartier, et à parler des aspects qui leur conviennent et de ceux qui ne leur conviennent pas.



Conseils pour effectuer une évaluation efficace de la sécurité

Identifier les obstacles à la participation et prévoir des moyens de les contourner. Par exemple :

- Offrir un service de transport gratuit;
- Servir de la nourriture, du café, du thé;
- Offrir un service de garde;
- Demander aux participants quels sont leurs besoins en matière d'accessibilité;
- Planifier les rencontres de groupe avec soin, de façon à éviter les conflits;
- Inviter les décideurs de la région et les responsables des initiatives à participer aux visites d'évaluation de la sécurité, et si ce n'est à la première, du moins aux suivantes;
- Obtenir la participation d'un groupe de femmes aussi varié que possible.

Il existe de nombreuses ressources intéressantes expliquant comment effectuer une évaluation de la sécurité dans un quartier, sur un campus ou dans un immeuble à logements (consulter la section des références pour obtenir des ressources supplémentaires).

COWICHAN WOMEN AGAINST VIOLENCE SOCIETY. *Cowichan Valley Safety Audit Guide*, 1998.

METRAC, et COUNCIL OF ONTARIO UNIVERSITIES COMMITTEE ON THE STATUS OF WOMEN. *Women's Campus Safety Audit Guide*, Toronto, chez l'auteur, 1991.

METRAC. *Women's Safety Audit Kit Guidebook*, Toronto, chez l'auteur, 1989.

SACKNEY, E. *Report on Personal Safety at Capilano College*, North Vancouver, Safer Campus Committee, 1995.



Élaboration de recommandations et d'un plan d'action

Les sondages, les discussions, les groupes de consultation et les évaluations de la sécurité permettront de recueillir une masse d'informations concernant les problèmes de sécurité et les préoccupations à cet égard, de même que de nombreuses recommandations. Ces recommandations pourront être aussi simples que le changement d'une ampoule brûlée sur un immeuble ou aussi complexes que l'élaboration de stratégies d'emploi pour les femmes.

Il est important de garder en tête qu'il y aura probablement autant d'opinions et de perspectives différentes que de solutions. Les solutions proposées

ne seront pas toutes réalisables ou souhaitables. Il faudra soumettre les recommandations à un processus de révision afin d'évaluer leur bien-fondé et leur faisabilité. Une fois les recommandations choisies, il faudra les mettre en ordre de priorité, dans le cadre d'une démarche intégrée. La figure 4 illustre le processus de tri des recommandations et de détermination des sphères de responsabilité.

Les recommandations finales feront appel à l'intervention de secteurs variés, parfois séparément et parfois en collaboration entre plusieurs éléments qui pourront comprendre :

- Les différents paliers de gouvernement (municipal, provincial ou fédéral);
- Le secteur privé;
- Les organismes communautaires;
- Les autorités telles que la GRC et les autorités en matière de santé.

Les sondages, les discussions, les groupes de consultation et les évaluations de la sécurité permettront de recueillir une masse d'informations concernant les problèmes de sécurité et les préoccupations à cet égard, de même que de nombreuses recommandations.

Ces recommandations pourront être aussi simples que le changement d'une ampoule brûlée sur un immeuble ou aussi complexes que l'élaboration de stratégies d'emploi pour les femmes.

FIGURE 4 : Tri des recommandations issues de l'évaluation de la sécurité

TYPES DE RECOMMANDATIONS	EXEMPLES	SPHÈRES DE RESPONSABILITÉ/ PARTENARIATS POTENTIELS
Environnements physiques		
Amélioration des : Rues Routes et autoroutes Trottoirs Immeubles Parcs, terrains de jeu Stationnements	Éclairage et affichage Taille de la végétation Réaménagement Peinture Nettoyage des graffitis Clôture Embellissement Mesures de sécurité (serrures, etc.) Équipement améliorant l'accessibilité (rampes d'accès, tabliers)	Service des travaux publics de la municipalité Entreprises privées Gestionnaires immobiliers Ministères provinciaux
Services communautaires et programmes sociaux		
Mise sur pied de programmes ou ajustement de services existants. Coordination des programmes et des services (p. ex. : Violence Against Women in Relationships)	Service de garde de jour Programme de formation au rôle de parent Système de soins médicaux Distribution de nourriture Services d'urgence Transports Programmes éducatifs Cours d'autodéfense Programme d'éducation sur les drogues et l'alcool Services de téléphonie cellulaire Téléphones publics Initiatives d'emploi Développement communautaire Sécurité et gestion	Organismes communautaires Établissements d'enseignement Telus, fournisseurs de services de téléphonie cellulaire Services de sécurité Centres communautaires Autorités en matière de santé Ministères fédéraux Médias
Politiques et processus		
Gouvernement Milieux de travail Ministère de la Justice	Réaction de la police Buts et énoncé des objectifs du conseil Aménagement du territoire (plan d'aménagement officiel; principes directeurs d'aménagement; règlements de zonage et autres règlements) Ressources humaines (politiques et pratiques d'emploi) Planification d'urgence	Districts régionaux Municipalités Secteur privé Gouvernements provincial et fédéral Police

À cette étape, les discussions à propos des problèmes de sécurité des femmes s'orientent habituellement vers l'ensemble des aspects de la violence faite aux femmes. Les partenaires peuvent alors se sentir dépassés par l'ampleur de la problématique. Il se peut que certains participants demandent comment un lampadaire, une enseigne ou une séance de sensibilisation peut contribuer à l'atteinte de ce vaste objectif.

La réponse est la suivante :
« Chaque geste que nous posons

constitue un pas dans la bonne direction. » Nous devons agir individuellement et collectivement, souvent une petite étape à la fois. Au moment de mettre en pratique les recommandations, il sera important de ramener la discussion à son point de départ et de dire : « Nous avons tous un rôle à jouer; que sommes-nous en mesure de faire dès aujourd'hui? ». Il s'agit d'un point important, car le meilleur moyen de perdre du terrain est de laisser les gens se sentir impuissants. Chaque intervention est importante, peu importe son ampleur.

RÉDACTION DU RAPPORT

La prochaine étape consiste à rédiger un rapport résumant les informations recueillies et les solutions proposées. Il sera utile de rédiger un rapport préliminaire d'abord, puis de le distribuer aux membres du comité, de même qu'aux autres groupes et organismes concernés. Cela permettra d'obtenir une rétroaction et des renseignements complémentaires, tout en donnant l'occasion de peaufiner la présentation des problèmes et des solutions. Cette façon de faire suscitera également des discussions concernant les questions de faisabilité et d'échelonnement des interventions possibles, et permettra de déceler les erreurs et les incohérences qui pourraient occasionner des problèmes à long terme.

De façon générale, il est préférable d'envoyer une copie du rapport préliminaire à toute

personne concernée par les problèmes relevés ou par les solutions proposées. Votre liste pourrait comprendre tous les membres du comité, les organismes et les groupes qui ont pris part au processus de consultation et ceux qui pourraient être chargés de la mise en application des solutions proposées.

Le rapport d'évaluation de la sécurité sera lu par bon nombre de personnes différentes issues de milieux divers et présentant des intérêts différents. Il sera important de tenir compte des personnes auxquelles il s'adresse, qu'il s'agisse de citoyens, de représentants élus, de travailleurs sociaux ou d'ingénieurs. Ce document constituera un outil important pour communiquer vos résultats, de sorte que vous devrez veiller à ce qu'il soit le plus clair et le plus concis possible.



Il est particulièrement important de diviser les recommandations en objectifs à court terme et à long terme.

Ce processus vous aidera à définir une série d'étapes dans le cadre de l'élaboration d'un plan global.

CONSEILS POUR RÉUSSIR

Si vous êtes un travailleur communautaire chargé de rédiger le rapport, consultez un membre de l'administration municipale faisant partie du comité, avant, pendant et après le processus de rédaction. Cette personne vous expliquera probablement qu'une communication efficace requiert un rapport concis, professionnel et très bien structuré. Lisez d'autres rapports publiés par l'administration municipale afin de vous familiariser avec leur langage et leur style de rédaction.

Dans le même ordre d'idées, si vous êtes un membre de l'administration municipale chargé

de rédiger le rapport, consultez un membre d'un organisme communautaire faisant partie du comité, avant, pendant et après le processus de rédaction. Vous vous rendrez compte que la population générale ne partage pas nécessairement votre connaissance du « jargon » de l'administration municipale. Utilisez des termes courants et un langage clair et simple autant que possible.

Dans les deux cas, assurez-vous que les recommandations sont concises, claires et bien structurées. Chaque recommandation devrait indiquer ce qui suit :

- la nature du problème (il n'y a pas de vestiaire pour les joueuses de hockey dans le centre communautaire et cela constitue un problème d'accessibilité pour les femmes);
- la ou les solutions (construire un vestiaire ou attribuer un vestiaire existant aux femmes);
- les responsables de la question (le district régional, le comité de gestion et le directeur du centre) ainsi que les autres personnes qui pourraient ou devraient participer à son règlement (l'équipe de hockey féminine).

Il peut être difficile d'identifier les personnes responsables. Demandez l'aide des membres du comité. Fournissez-leur un résumé des

recommandations; celles-ci pourront être classées par secteur ou par catégorie. Ce processus fera l'objet de la section suivante.

ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION GLOBAL

Vos recommandations seront probablement de nature variée, allant de mesures à court terme facilement réalisables à des objectifs à long terme plus ambitieux. Certaines mesures pourront être prises immédiatement, tandis que

d'autres pourront être impossibles à mettre en œuvre compte tenu du budget actuel et nécessiteront des engagements à long terme en matière de développement. Certaines recommandations devront même être repensées et renégociées.

Quoi qu'il en soit, il est important de regrouper toutes les recommandations dans un plan d'action global et de chercher des façons créatives d'atteindre vos objectifs.

Il est particulièrement important de diviser les recommandations en objectifs à court terme et à long terme.

Ce processus vous aidera à définir une série d'étapes dans le cadre de l'élaboration d'un plan global.

L'étape de la consultation aura probablement fait ressortir les priorités de la collectivité, et il sera souhaitable de présenter les recommandations au comité et à la collectivité en général afin d'établir les priorités de façon précise. Ce processus vous permettra également d'étudier la faisabilité des recommandations (coût, temps, difficultés, etc.).

Le tableau suivant fournit des exemples de solutions à court terme et à long terme.

SOLUTIONS À COURT TERME	SOLUTIONS À MOYEN TERME OU À LONG TERME
<p>Ces solutions correspondent habituellement à des améliorations de l'environnement physique ou à des ajustements de services pouvant être effectués moyennant un faible coût, voire gratuitement, en communiquant avec les personnes qui sont en mesure d'apporter ces changements. Il s'agit d'éléments qui peuvent s'inscrire dans les limites budgétaires existantes.</p>	<p>Ces solutions comprennent les projets spéciaux, l'élaboration de programmes et la mise en oeuvre de politiques et de principes directeurs qui guideront les pratiques futures. Dans certains cas, il faudra changer les priorités budgétaires, avoir recours à une collecte de fonds spéciale ou élaborer de nouvelles structures ou de nouveaux programmes.</p>
<p>EXEMPLES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remplacement d'une ampoule brûlée • Peinture des murs pour cacher les graffitis • Taille de la végétation • Réparation ou installation de rampes d'accès • Installation d'enseignes • Communication des informations aux prestataires de services (par exemple, demander aux chauffeurs d'autobus de déposer les femmes près de leur destination) • Ajustements mineurs de certains services 	<p>EXEMPLES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de programmes de sensibilisation à la violence faite aux femmes • Élaboration de programmes d'aide alimentaire pour les femmes • Élaboration de nouveaux programmes récréatifs pour les adolescentes et les femmes visant à répondre aux exigences d'équité entre les sexes • Élaboration de politiques et de principes directeurs pour les plans d'aménagement officiels et les règlements de zonage répondant aux besoins des femmes en matière d'aménagement et de développement communautaire





À cette étape, vous aurez en main les éléments suivants :

- des informations exhaustives concernant les problèmes de sécurité des femmes;
- une gamme de solutions potentielles, allant des améliorations de l'environnement physique à la planification à long terme, en passant par l'offre de services et l'élaboration de possibilités d'aménagement;
- une stratégie globale de mise en œuvre des solutions.

Il est alors important de parvenir à un consensus sur le plan d'action, au sein du comité et de la collectivité. La présentation de la stratégie à l'ensemble de la collectivité est une étape importante du processus de

mobilisation. Préparez un plan de communication efficace résumant les problèmes, les solutions proposées et le plan d'action. L'aspect clé du processus consiste à proposer un plan pertinent et réalisable.

Selon notre expérience, le plan aura de meilleures chances de succès s'il comporte les éléments suivants :

- une intégration des politiques et des pratiques à l'appui de la sécurité des femmes;
- une définition claire des rôles et des responsabilités;
- une volonté politique soutenue et l'appui du personnel de l'administration municipale à tous les égards;
- l'élaboration, par le personnel affecté au projet, d'une façon de présenter clairement les rapports d'évaluation de la sécurité ainsi que les recommandations;
- un processus de suivi et d'évaluation approfondi.

Les obstacles potentiels à la mise en application des recommandations sont les suivants :

- absence de leadership et d'appui de la part de l'administration municipale;
- difficultés ou conflits qui entravent la progression du dossier, par exemple, des opinions divergentes concernant la façon d'intervenir pour résoudre certains problèmes complexes;
- obstacles juridictionnels tels que le partage ou le chevauchement des responsabilités.

Vous trouverez dans la section suivante des suggestions relatives à l'élaboration de démarches et de structures qui vous aideront à aller de l'avant et à mettre en œuvre les

changements qui s'imposent. Vous y trouverez également des conseils pour surmonter les obstacles qui surviendront inévitablement.